

SYNTHÈSE

Remontée  
des taux, inflation,  
*quelles solutions  
patrimoniales ?*

PARIS

15  
JUN  
2023

Organisé à Paris le 15 juin dans le cadre du légendaire Ritz Paris, le dernier rendez-vous pré-estival du cycle des conférences patrimoniales initiées par le Groupe Le Conservateur en partenariat avec le journal Les Echos a permis à **Philippe Baillot**, *Membre du Cercle des Fiscalistes*, **Sékolène Roques** et **Thibaut Cossenot**, respectivement *Directrice de l'Ingénierie Patrimoniale* et *Directeur de l'Offre Épargne et Patrimoniale du Groupe Le Conservateur*, d'étayer par leurs expertises respectives, quelques-uns des fondamentaux patrimoniaux à ne jamais perdre de vue en ces temps incertains pour consolider durablement ses choix d'investissement.



**PHILIPPE BAILLOT**  
Membre du  
Cercle des Fiscalistes

« Plus que jamais  
il convient d'appréhender  
les difficultés  
conjoncturelles en se  
concentrant sur la force  
intemporelle [...] de la  
diversification au long  
cours. »

Appelé à inaugurer le débat quelques heures à peine après que la Banque Centrale Européenne ait décidé de donner un nouveau tour de vis à ses taux directeurs pour lutter contre une inflation toujours prégnante, François Pelletier, Vice-président de l'Association d'agents de la Région Paris-Ile de France-Champagne du Conservateur se veut d'emblée rassurant devant l'auditoire nourri auquel il s'adresse. « Notre groupe qui fêtera bientôt ses 180 ans, a traversé et surmonté bien des périodes de crises en se concentrant sur la solidité de constructions patrimoniales ancrées sur des fondations à la fois économiques, fiscales, juridiques et de prévoyance. L'articulation de ces quatre axes demeure à nos yeux le seul moyen de conjuguer harmonieusement et durablement les patrimoines privés et professionnels ».

Reprenant la balle au bond, Philippe Baillot, fort de ses quarante ans d'expérience dans le monde de la banque et de l'assurance dont il fut un temps le médiateur, confirme. « Plus que jamais il convient d'appréhender les difficultés conjoncturelles en se concentrant sur la force intemporelle d'un principe directeur, celui de la diversification au long cours ».

*«La diversification patrimoniale a pour vertu essentielle de favoriser la décorrélation, donc de réduire la prise de risque.»*

## DÉCORRÉLATION

Certes, ce Docteur en Droit, rompu à la pratique de l'enseignement, est bien conscient de la déception susceptible de se lire sur les visages à l'énoncé d'un principe aussi « usé ». Pourtant, le vieil adage selon lequel « il ne faut jamais mettre ses œufs dans le même panier » n'a pas pris une ride. Reprenant une citation de Donald Rumsfeld, selon laquelle il y aura toujours « des choses que nous ignorons ignorer », Philippe Baillot en est foncièrement convaincu. « A l'heure où toute prise de décision en gestion de patrimoine relève de la conduite sur glace par temps de brouillard, une certaine humilité s'impose qui incite à revenir au grand classique de la diversification patrimoniale qui, dans les quatre déclinaisons évoquées à l'instant par François Pelletier, a pour vertu essentielle de favoriser la décorrélation, donc de réduire la prise de risque ».

## VIBRIONNISME

Ce principe s'applique non seulement aux stratégies financières à mettre en œuvre (jouer sur diverses classes d'actifs réparties dans différents secteurs et sur plusieurs zones géographiques), mais également « aux régimes d'imposition qu'il convient de mixer pour composer avec le vibrionisme chronique dont souffre la fiscalité française », souligne en connaissance de cause ce membre du Cercle des Fiscalistes. Par ailleurs, très en attentif aux conséquences de l'allongement de l'espérance de vie, Philippe Baillot insiste sur la nécessité « pour chacune des phases de vie, de trouver les outils patrimoniaux susceptibles non seulement de répondre mais de s'adapter à des besoins de

protection évolutifs, en ligne notamment avec un temps de retraite long, où à la période dynamique des premières années succèdera le repli puis, dans de nombreux cas, la dépendance ».

## VALORISATION

Trouver les solutions susceptibles de valoriser ses actifs dans le temps, exige d'autant plus de pouvoir s'appuyer sur une expertise patrimoniale polyvalente que le retour brutal de l'inflation constitue, comme le rappelle Philippe Baillot en reprenant une remarque de l'économiste Milton Friedman, une « forme de taxation qui ne nécessite pas de nouvelle législation ». « Tous les seuils fixes — montant d'abattement, déclenchement de l'IFI, plafonnement des niches fiscales, etc... — sont impactés par l'inflation tandis que dans le même temps on continue de taxer au même taux des revenus réels parfois inexistantes », abonde Ségolène Roques. Pointant quelques-uns des multiples leviers à activer pour réduire la pression du double étai fiscalité-inflation (loger ses gains dans une enveloppe financière adéquate, encapsuler ses revenus dans une structure soumise à l'IS si l'on est chef d'entreprise, figer ses plus-values mobilières par l'apport de titres dans une holding, etc..), l'exposé de la Directrice de l'Ingénierie Patrimoniale du Conservateur témoigne amplement de la complexité des stratégies à élaborer.

## ART DU TEMPS

Transformer la difficulté immédiate en opportunité pour l'avenir est toutefois un art dans lequel Le Conservateur, qui a toujours su faire du temps un allié, excelle. « Nous sommes

*« Le maintien d'un cap patrimonial dans ce contexte pétri d'inconnues impose donc de mieux segmenter ses choix financiers selon ses besoins de court, moyen et long terme, sachant que pour chacune de ces poches, des solutions pertinentes existent. »*

résolument contra-cycliques », glisse dans un sourire Thibaut Cossenet. Jouer habilement la montre dans un contexte où l'inflation structurelle s'annonce durable demande de « raisonner en termes réels », poursuit Thibaut Cossenet, donc de réaliser que les formes d'épargne réputées sécuritaires (livrets, fonds en euros) « deviennent avec des taux de rendement nets d'inflation négatifs, synonymes de perte du pouvoir d'achat du capital ».

Pour le Directeur de l'Offre Épargne et Patrimoniale du Groupe Le Conservateur, le maintien d'un cap patrimonial dans ce contexte pétri d'inconnues impose donc de mieux segmenter ses choix financiers selon ses besoins de court, moyen et long terme, sachant que pour chacune de ces poches, des solutions pertinentes existent. « Récemment, nous avons conçu une offre qui, à échéance de trois ans, s'engage à délivrer une performance équivalant à l'inflation enregistrée en zone euro durant cette même période », détaille par exemple Thibaut Cossenet.

Egalement convaincu de la pertinence à moyen terme de certains actifs obligataires relustrés par la hausse des taux encore de l'efficacité d'une gamme de fonds structurés comme Conservateur Double Opportunité, ce professionnel de la

finance ne résiste pas, pour conclure, son propos à rendre hommage à la doyenne de l'épargne, l'emblématique Tontine, née en 1653.

Géré avec succès depuis plus d'un siècle par Le Conservateur, ce placement de niche aussi résistant qu'atypique, délivre depuis cinquante ans avec constance sur longue période « entre 2% et 4% de rendements annuels moyens nets d'inflation » et démontre, s'il en était besoin, les vertus historiques de la gestion à horizon !